



CONSULTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR APICOLE

Organisation	Arbeiter-Samariter-Bund (ASB)		
Date de publication	28 JUILLET 2025	Date limite	08 AOUT 2025
Pays	Haiti	Communes	Tiburon, Les Irois, Moron
Titre du Projet	Renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés fortement menacés par le changement climatique dans la réserve de biosphère de Macaya en Haïti », CLIMAT II		
Durée de la consultation	Six mois		

I-MISE EN CONTEXTE

Le projet en cours vise à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés du Parc National du Grand Bois (PNNGB) en Haïti, face aux défis de la crise climatique et de l'exploitation non durable des ressources naturelles. Arbeiter Samariter Bund (ASB), en partenariat avec Haïti National Trust (HNT) et la Fédération des Organisations pour le Développement de Tiburon (FeODTi), mettent en œuvre le projet P7043 dans les communautés de Tiburon, des Irois et Moron, situé dans les départements du Sud et de la Grand 'Anse, qui s'inscrit dans une stratégie plus large de lutte contre la pauvreté et le changement climatique. Ce dernier vise à mettre en place des mesures de protection et d'adaptation climatique, à promouvoir des chaînes de valeur respectueuses de l'environnement et à renforcer les capacités des habitants locaux. Avec un focus sur les 4 270 habitants de la zone de projet et les communautés avoisinantes, le projet cible divers groupes tels que les associations locales, les apiculteurs et les autorités locales, les impliquant dans la mise en œuvre des activités du projet. Les indicateurs de performance sont centrés sur l'engagement des parties prenantes, la restauration du parc national naturel Grand Bois, les campagnes de reboisement dans les zones tampons, l'inclusion financière, le développement de chaînes de valeur écologiques et le renforcement des capacités locales, afin de mesurer les progrès vers les objectifs du projet.



Dans le contexte actuel, la région de Tiburon en Haïti fait face à des défis environnementaux et climatiques majeurs, nécessitant une action concertée pour renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés locales. La coopération entre ASB-Haïti, HNT et FEODTI a déjà été initiée dans le cadre de projets visant à atténuer ces problèmes, démontrant ainsi le potentiel d'une collaboration fructueuse entre ces parties prenantes. Cependant, à la suite d'une étude préalable menée par une consultation externe ayant identifié trois chaînes de valeur potentielles dans les communes de Tiburon, Moron et aux Irois, le projet a retenu le développement de la filière apicole comme l'une des trois chaînes de valeur prioritaire à côté du cacao et de la banane. Ce choix stratégique s'appuie sur les conclusions de l'étude qui a mis en évidence le fort potentiel apicole de la zone, ainsi que sur les demandes exprimées par les communautés locales. Un appui structuré et professionnel est désormais nécessaire pour renforcer durablement cette filière dans les communes de Tiburon, Les Irois et Moron.

II- Objectifs de la consultation

Objectif Global

Appui au développement de la chaîne de valeur apicole durable, inclusive et écologique, en renforçant les capacités des producteurs locaux, en structurant les circuits de transformation et de commercialisation, et en assurant une meilleure insertion des produits sur les marchés locaux et potentiellement régionaux.

Objectifs spécifiques

- Évaluer l'atelier apicole de FeODTi afin d'identifier ses forces et ses limites, et proposer des actions concrètes pour son renforcement (ex. : besoins en ruches supplémentaires, outils de gestion comptable, stratégie de commercialisation, logistique d'expansion, etc.).
- Identifier les leviers d'action et les besoins spécifiques pour le développement durable de la chaîne de valeur apicole dans le parc national Grand Bois, en s'appuyant sur les spécificités territoriales, les dynamiques locales existantes et les expériences passées (notamment à Tiburon).
- Développer un plan de soutien technique et stratégique destiné aux partenaires locaux (FeODTi et HNT), différencié selon leur niveau d'avancement :
 - Pour FeODTi, capitaliser sur les acquis existants et structurer la consolidation des interventions ;



- Pour HNT, planifier la mise en place et le déploiement progressif de la chaîne de valeur apicole dans les nouvelles zones.

Ce plan inclura la production d'outils méthodologiques, la définition d'activités d'assistance technique, et un dispositif de suivi-conseil personnalisé pendant les six (6) premiers mois de mise en œuvre.

- Organiser et animer des formations techniques et ateliers de perfectionnement apicole, sur la base des priorités identifiées dans le plan d'affaires existant et les besoins des bénéficiaires. Cela inclura également la mise en place d'un programme structuré de soutien technique post-formation pour renforcer les capacités des acteurs locaux.
- Assurer un accompagnement opérationnel sur le terrain, après la phase de production des outils, auprès des bénéficiaires directs et des partenaires dans les zones ciblées. Cet accompagnement comprendra :
 - La préparation et la soumission d'une liste détaillée des équipements et intrants nécessaires ;
 - Un appui-conseil individualisé pour la mise en œuvre des recommandations issues du plan de soutien, et le suivi technique régulier des activités.
- Élaborer une stratégie de valorisation et de commercialisation du miel et des produits dérivés, tenant compte des spécificités écologiques, logistiques et économiques des zones d'intervention. Cette stratégie visera à :
 - Faciliter l'ancrage territorial de la filière apicole,
 - Renforcer les débouchés commerciaux locaux/régionaux,
 - Contribuer à la durabilité économique des initiatives soutenues.

III- Résultats attendus

1. La production des outils méthodologiques et appui stratégique aux partenaires
2. Plan d'action stratégique par partenaire incluant le soutien technique nécessaire
3. Liste détaillée des équipements
4. Formations et appui technique réalisés
5. Un plan de mise en marché local et potentiellement régional.
6. Un dispositif de suivi-évaluation participatif et durable.



IV-Tâches du consultant

1. Concevoir et appuyer la mise en place : Proposer un modèle fonctionnel de l'adapté au contexte local et accompagner son installation, son équipement, et son opérationnalisation en lien avec les partenaires locaux.
2. Appuyer la structuration des apiculteurs en groupements : Soutenir l'organisation des producteurs en coopératives ou comités par zone, proposer un modèle de gouvernance locale et renforcer les capacités de gestion des structures existantes ou à créer.
3. Mettre en œuvre des formations techniques et pratiques en rapport au plan d'affaire de cette filière : Former les bénéficiaires sur la gestion des ruches, la production et transformation du miel, la fabrication de produits dérivés, le conditionnement, la commercialisation et les bonnes pratiques d'hygiène et de durabilité.
4. Élaborer des supports pédagogiques et outils techniques : Produire des guides, fiches, visuels et autres outils simplifiés pour faciliter l'apprentissage, la vulgarisation et l'autonomisation progressive des bénéficiaires.
5. Le consultant préparera et soumettra une liste détaillée et justifiée des équipements, intrants et matériels nécessaires à l'installation ou au renforcement des unités apicoles, en tenant compte des spécificités locales et du potentiel de production.
6. Enfin, le consultant élaborera une stratégie de valorisation et de commercialisation des produits apicoles, afin de garantir la durabilité économique des initiatives. Cette stratégie précisera les options de mise en marché, les canaux de distribution adaptés, les recommandations pour le conditionnement et la différenciation des produits, ainsi que les actions de communication permettant de renforcer la visibilité et l'attractivité du miel produit dans les zones ciblées
7. À l'issue de la mission, le consultant rédigera un rapport final consolidé, regroupant l'ensemble des livrables (diagnostic, outils méthodologiques, plan d'action, liste des équipements, stratégie de commercialisation) et présentera les résultats et recommandations lors d'une session de restitution organisée avec les partenaires et les bénéficiaires.

1. Méthodologie attendue

Le consultant devra adopter une approche :

1. Participative et inclusive (apiculteurs, femmes, jeunes, autorités locales).
2. Basée sur les réalités locales (techniques artisanales, matériaux disponibles).



3. Pratique et démonstrative, favorisant l'apprentissage par l'action.

2. Livrables attendus.

1. Le consultant préparera un plan d'action opérationnel et stratégique, précisant les priorités d'intervention, les actions différenciées selon les partenaires (capitalisation pour FeODTi et mise en place/développement pour HNT) ainsi qu'un calendrier indicatif de mise en œuvre.
2. Il élaborera ensuite un ensemble d'outils méthodologiques validés, comprenant notamment des fiches techniques sur les bonnes pratiques apicoles, des guides pratiques destinés aux bénéficiaires et aux partenaires, des canevas de suivi et des modèles de rapports. Ces outils devront être adaptés aux réalités et aux capacités locales et validés par les partenaires impliqués.
3. Plan de formation et modules techniques : Programme des formations à dispenser (quantité de formations, contenus, durée, nombre de participants), accompagné de la liste des supports pédagogiques et techniques à développer.
4. Le consultant produira un rapport des formations et de l'appui-conseil réalisés, qui présentera le contenu des sessions de formation organisées, les supports pédagogiques utilisés, la liste des participants, ainsi qu'un compte-rendu des accompagnements individualisés auprès des bénéficiaires et des partenaires locaux.
5. Ensemble de supports pédagogiques produits : Fiches techniques illustrées, guides simplifiés, supports visuels ou audio si nécessaire, à destination des bénéficiaires et relais communautaires (en créole).
6. Il élaborera une stratégie de valorisation et de commercialisation des produits apicoles, incluant des propositions concrètes sur les canaux de distribution, le conditionnement, la différenciation des produits et les actions de promotion.
7. Rapport final de mission avec recommandations : Bilan global de la mission, synthèse des activités réalisées, analyse des résultats, recommandations pour la continuité et capitalisation des bonnes pratiques.

3. Profil recherché.

- Expert en apiculture durable avec au moins 5 ans d'expérience.
- Maîtrise des dynamiques de filières rurales et des enjeux de développement local.
- Expérience en formation participative et appui à la structuration de filières.
- Connaissance du contexte haïtien rural.

Maîtrise du créole haïtien indispensable.



Bonnes références dans la conduite de missions similaires
Connaitre le secteur des ONG dans le contexte d'Haïti.

- Une formation supérieure en agronomie, développement rural, agroéconomie, ou tout autre domaine pertinent.
- Une expérience confirmée (au minimum 5 ans) dans la réalisation de diagnostics techniques et organisationnels, la conduite d'études comparatives, et la mise en place d'outils méthodologiques adaptés aux contextes ruraux
- Une maîtrise démontrée des approches de développement de chaînes de valeur, idéalement appliquées au secteur apicole ou à d'autres filières agricoles de niche.
- Des compétences reconnues en accompagnement technique, en formation et en transfert de compétences auprès de publics diversifiés (bénéficiaires communautaires, ONG partenaires, acteurs institutionnels).
- Une bonne connaissance du contexte haïtien, notamment des réalités rurales et des zones d'intervention ciblées (Tiburon, Moron, Les Irois), constituera un atout majeur.
- Maîtrise du créole haïtien indispensable.
- Bonnes références dans la conduite de missions similaires

VI. Durée et calendrier

Durée maximale de la mission : 6 mois

Période indicative : Août 2025- février 2026

Critères de sélection

Critères	Pondération
1- Compréhension des termes de référence et pertinence de la méthodologie proposée : 30%	
2- Experience et qualifications techniques: 30%.	
3- Capacité opérationnelle et organisationnelle: 20%	
4- Offre financière: 20%	

VII. Modalités de paiement

Le paiement des honoraires du consultant sera effectué en plusieurs tranches, sur la base des livrables validés par l'équipe de coordination du projet.



1. Premier paiement 20 % à la signature du contrat, après remise d'un plan de travail détaillé incluant le chronogramme d'exécution de la mission.
2. Deuxième paiement 30 % après soumission et validation :
 - Du rapport d'évaluation de l'atelier de FeODTi ;
 - Du plan de soutien technique et stratégique pour FeODTi et HNT ;
 - Des outils méthodologiques proposés.
3. Troisième paiement 30 % après :
 - Réalisation effective des sessions de formation avec les bénéficiaires ;
 - Appui-conseil initial aux partenaires locaux ;
 - Soumission de la liste complète et validée des équipements et intrants nécessaires.
4. Dernier paiement 20 % à la livraison et validation du rapport final comprenant :
 - La stratégie de valorisation et de commercialisation ;
 - Une synthèse des résultats obtenus, recommandations et perspectives.

VIII. Soumission des candidatures

Les personnes intéressées par cette consultation sont invitées à soumettre dans un premier temps un dossier de manifestation d'intérêt, comprenant les éléments suivants :

- **Un CV à jour.**
- **Une lettre de motivation adressée à ASB, HNT et FeODTi.**
- **Des références vérifiables relatives à des missions similaires (incluant échantillons ou livrables).**

Important : *Une rencontre sera organisée avec le consultant retenu afin de lui présenter le contexte spécifique des zones d'intervention de la chaîne de valeur apicole, notamment le centre de Tiburon et la localité de Grandbois. Cette rencontre visera à permettre au consultant de mieux comprendre la réalité du terrain, les enjeux opérationnels ainsi que les attentes du projet, afin de se préparer de manière adéquate à la mise en œuvre de sa mission.*

Les manifestations d'intérêt sont à envoyer par courriel avant le : 08 août 2025

À l'adresse suivante : **recrutement@asb-haiti.org**